

RÉSIDÉO KESAKO ?

Il s'agit d'une nouvelle formule de stationnement destinée à tous les habitants de la Grande-Île de Strasbourg, titulaires d'un titre valide de stationnement résidant.

Elle permet de stationner à un tarif avantageux de 25 € par mois, dans le **parking Centre Historique - Petite-France** (Musée d'art moderne) ou **Halles P3 Wilson**, immédiatement accessibles à pied, à vélo ou en tramway.

Formule alternative au forfait mensuel sur voirie, elle est accompagnée de facilités de desserte sur voirie.

COMMENT L'OBTENIR ?

1. > FAIRE LA DEMANDE DE TITRE DE RESIDANT

>Vérifiez que vous habitez dans le périmètre concerné (Cf. plan de la Grande-Île)

> Ensuite, **vous devez être titulaire d'un titre de résidant** : celui-ci doit être en cours de validité tout au long de la période d'abonnement à RÉSIDÉO.

Si vous n'êtes pas encore titulaire d'un titre de résidant : il vous appartient d'en faire la demande

- Par courriel : stationnement.residant@strasbourg.eu
- Par téléphone : **Allo Résidant 03.68.98.51.18**
- Plus d'infos : www.strasbourg.eu

Le titre de résidant n'est valable que pour un seul véhicule par foyer (sauf forfait journalier ouvert à un second véhicule).

2. > CONTRACTER L'ABONNEMENT RESIDEO

> **Contactez ensuite le service Abonnement de la société PARCUS**, afin de souscrire un abonnement RÉSIDÉO dans le parking de votre choix (parking Centre Historique - Petite-France ou Halles P3 Wilson). Pas besoin de vous déplacer, toutes les démarches pour obtenir l'abonnement et le badge d'accès au parking peuvent se faire à distance :

- Par courriel : irabonnement@parcus.com
- Par téléphone : **03.88.30.67.75**
- Plus d'infos sur les parkings : www.parcus.com
- Abonnement mensuel à 25 €

COMMENT ÇA MARCHE ?

> Pour accéder au parking

Votre badge d'accès au parking est individuel. Il vous permettra d'accéder 24h/24 au parking, y compris durant les heures de fermeture au public (ouverture des grilles).

> Pour stationner sur voirie pour vos besoins de desserte

Grâce à RÉSIDÉO, vous pouvez profiter de facilités de stationnement dans le périmètre de la Grande-Île de Strasbourg (chapeau rouge sur les horodateurs), en utilisant le bouton jaune de l'horodateur :

- 30 minutes gratuites pour vos besoins de desserte (appuyer une fois),
- 12h consécutives payantes au tarif de 2,20 € (appuyer une deuxième fois).

En revanche, lorsque vous faites le choix de RÉSIDÉO, vous ne pouvez pas en même temps bénéficier du forfait mensuel sur voirie.



DES QUESTIONS ?

> **Est-ce que je peux prendre un abonnement RÉSIDÉO pour une deuxième voiture ?**

Non, RÉSIDÉO est soumis aux conditions d'obtention du titre de résidant qui est limité à un seul véhicule par foyer.

Vous avez donc le choix entre l'abonnement RÉSIDÉO et le forfait résidant sur voirie, attaché à un seul véhicule précis.

> **Ai-je le choix du parking ?**

Oui, vous pouvez choisir le parking Halles P3 Wilson ou le Parking Centre Historique - Petite-France.

> **Puis-je stationner dans les deux parkings ?**

Non, au moment de la signature du contrat avec PARCUS, vous devrez opter pour l'un des deux parkings. L'abonnement RÉSIDÉO ne sera valable que pour le parking choisi.

> **Est-ce que je disposerai d'un emplacement réservé ?**

Non, comme tous les abonnés des parkings publics, vous ne disposerez pas d'un emplacement réservé, mais d'un droit d'accès.

> **Le parking est-il accessible 24h/24 ?**

Oui, les parkings Centre Historique - Petite France et Halles P3 Wilson sont accessibles de jour comme de nuit pour les abonnés grâce au badge qui vous sera remis après la signature de votre contrat. Ne le perdez pas !

> **Ai-je le choix de la durée de mon abonnement RÉSIDÉO ?**

Oui, les parkings proposent des formules au mois ou à l'année. Vous pouvez souscrire à RÉSIDÉO pour une durée allant jusqu'à un an. Attention toutefois à penser à renouveler votre titre de résidant si celui-ci devait arriver à échéance durant la période souscrite pour RÉSIDÉO.

> **Si j'opte pour RÉSIDÉO, est-ce que je peux encore stationner sur voirie comme avant ?**

Non, si vous optez pour RÉSIDÉO, vous devrez renoncer, le temps de votre abonnement RÉSIDÉO, au forfait mensuel sur voirie (15 euros par mois). Vous disposerez par contre des avantages suivants vous permettant de maintenir une desserte de proximité :

30 minutes gratuites

12h de stationnement consécutives au tarif de 2,20 €.

> **Comment faire pour renoncer au forfait voirie une fois que j'ai souscrit à RÉSIDÉO ?**

Cela se fera automatiquement en signant le contrat d'abonnement RÉSIDÉO dans le parking de votre choix. A la fin de votre abonnement RÉSIDÉO, vous pourrez à nouveau choisir entre les forfaits mensuels sur voirie ou l'abonnement RÉSIDÉO.

> Comment faire si mon titre de résidant arrive à échéance avant la fin de mon abonnement RÉSIDÉO ?

Le titre de résidant doit être en cours de validité au risque de vous faire verbaliser. Pensez à le renouveler le mois qui précède son échéance :

- Par courriel : stationnement.residant@strasbourg.eu
- Par téléphone : **Allo Résidant 03.68.98.51.18**
- Plus d'infos : www.strasbourg.eu

> J'ai déjà un forfait sur voirie et je souhaite changer pour RÉSIDÉO. Serai-je remboursé ?

Oui, vous pouvez demander le remboursement des forfaits mensuels sur voirie payés par avance, non utilisés et non entamés. Pour cela, vous aurez besoin d'une copie de votre abonnement RÉSIDÉO et d'un RIB.

- Prenez rendez-vous auprès d'**Allo Résidant 03.68.98.51.18**
- Ou faites une demande par courrier avec les pièces précitées (cf. adresse ci-dessous)

Un nouveau titre vous sera alors transmis.

> J'ai déjà un abonnement dans un parking Parcus, est-ce que je peux le remplacer par RÉSIDÉO ?

Oui, si vous répondez aux critères d'accès à RÉSIDÉO et que vous en avez fait la demande, il est possible de transformer votre abonnement actuel en un abonnement RÉSIDÉO. Parcus procédera alors à la régularisation contractuelle et financière.

> J'ai souscrit à RÉSIDÉO, puis-je résilier mon abonnement par anticipation ?

La résiliation est soumise à conditions. Renseignez-vous auprès de Parcus.

> Pourquoi n'est-il pas possible de souscrire à RÉSIDÉO dans les parkings Kléber ou Gutenberg par exemple ?

Les parkings Halles P3 Wilson ou le Parking Centre Historique - Petite-France ont été retenus parce qu'ils présentent des disponibilités (ce qui n'est pas le cas des autres parkings) et qu'ils sont situés à proximité immédiate de la Grande-Île.